

N° DEL/2022-115



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

## Séance du 03 octobre 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 03 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRE, Président.

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 26 septembre 2022**

#### **PRESENTS (35)**

**Délégués titulaires (34)** : M. FERRE Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

**Délégués suppléants (1)** : M. CHARTIER Pierre.

#### **ABSENTS EXCUSES**

M. BRETTE Gérard, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. LACROIX Laurent, Mme RIVET Murielle.

#### **Pouvoirs (5) :**

M. BRETTE Gérard a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,  
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. DATIN Yves,  
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,  
Mme RIVET Muriel a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

**Secrétaire de séance** : Mme BOUILLON Ludivine.

**Objet** : Désaffectation de la portion de voirie sis Rue de l'Industrie sur la ZA de Tra le Bos

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1321-2 et L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,*

*Vu l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières  
Vu le rapport rendu par le Commissaire enquêteur en date du 13 août 2022,  
Vu la demande présentée par la société FARGESBOIS, riveraine de la voie,  
d'acquérir la portion desservant sa propriété,*

Considérant que la Commune d'EGLETONS souhaite rétrocéder une partie de la Rue de l'Industrie située sur la Zone d'activité de Tra le Bos à la société FARGESBOIS et qu'à cette fin, une enquête publique a été ouverte.

Considérant que la portion de voirie visée relève de la compétence de gestion et d'entretien de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières et qu'à ce titre, il lui appartient de constater sa désaffectation.

Considérant que la désaffectation de cette voie ne porte pas atteinte à l'intérêt général, ni aux droits d'accès des riverains, sous condition que la société FARGESBOIS s'engage par voie notariale à acter une servitude de passage à titre gracieux au bénéfice de l'entreprise STRATOBOIS.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 6 contre et 2 abstentions :**

- **Autorise** la désaffectation de l'usage du public de la partie de la voirie telle que désignée au plan joint à la présente délibération.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication au siège de l'EPCI.

POUR : 32  
CONTRE : 6  
ABSTENTION(S) : 2

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 4 octobre 2022  
Le Président,**



Communauté de Communes  
Ventadour Egletons Monédières



**Charles FERRE**

Carrefour de  
l'Epinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26



**ZA DE TRA LE BOS – RUE DE L'INDUSTRIE – PORTION A DESSAFFECTER – Annexe à la Délibération du 3 octobre 2022**

